

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02127 RC déposée le 17 mai 2023, M. BAMAZE Akilam, profession : Notaire demeurant à Djidjolé et domicilié à Agoé-Gnivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 46ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Todji, commune de Sotouboua et borné au Nord par la propriété HAYGBEDI, au Sud et à l'Est par la propriété TATARO, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KASSIKI Esso et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02128 RC déposée le 19 mai 2023, M. SALIFOU Nouridine, profession : Revendeur demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 91ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Lonnava commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété de TCHARO KOKORO, à l'Est par la Route Nationale N°1 de 40m, à l'Ouest par une rigole.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02129 RC déposée le 22 mai 2023 M. GNOM Wiyao, profession : Notaire demeurant à Kara et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 93ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Perin, commune de Sotouboua et borné Sotouboua.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société RIZERIE SOTOUBOUA et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02130 RC déposée le 25 mai 2023, M. GNAZO Méméssilé, profession : Notaire demeurant à Lomé - Avédji et domicilié à Lomé-Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Sotouboua, commune de Sotouboua et borné au Nord par la Route Nationale N°1 de 30m, au Sud par la propriété SIMRA, à l'Est par la propriété BATAKA, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02131 RC déposée le 25 mai 2023, M. GNAZO Méméssilé, profession : Notaire demeurant à Lomé - Avédji et domicilié à Lomé-Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 93ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de CEG Paix, commune de Sotouboua et borné au Nord par la propriété AWILI, au Sud par la propriété MOUZOU, à l'Est par la propriété DJAMA, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02132 RC déposée le 26 mai 2023, Mme LIMDOU Manzamesso, profession : ménagère demeurant à Kara et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 02a 02ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Blitta-Village, commune de Blitta et borné Nord par la propriété TCHEYI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NANESSA.

Elle déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02133 RC déposée le 30 mai 2023 Mme ATCHA Assibi, profession : Ménagère demeurant à Sokodé et domiciliée à Didaouré, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 10ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Froubaye, commune de Tchaoudjo1 et borné Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété AKOWOLO, à l'Est par la collectivité Didaouré, l'Ouest par une Rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.